

Rapport annuel du mandataire ENERGIE Eure-et-Loir

Monsieur Xavier NICOLAS

Administrateur de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

au capital de 10 000 000 euros

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 750 920 811

dont le siège social se situe au 12/14 rue Blaise Pascal - 37000 TOURS

Exercice 2023

AUTRES MANDATEURS EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, élus d'ENERGIE Eure-et-Loir :

Madame Christelle LORIN et Monsieur Guy CHAMPION.

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi du 7 juillet 1983, n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, le mandataire d'ENERGIE Eure-et-Loir auprès d'EneR Centre Val de Loire a établi le rapport ci-dessous pour l'exercice écoulé. Il en ressort les dispositions suivantes

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	2
• Synthèse des décisions prises par le Conseil d'Administration pour les projets en développement.....	2
• Bilan de performance et analyse de l'activité des parcs en production.....	8
• Synthèse des décisions prises par le Conseil d'Administration sur les partenariats de développement	8
• Synthèse des décisions prises par le Conseil d'Administration pour les marchés publics	9
• Décisions prises dans le cadre de l'Administration et du fonctionnement de la Sem.....	10
• L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023	10
CLOTURE COMPTABLE 2023.....	11
• Les recettes	11
• Les Charges :	11
FILIALES ET PARTICIPATIONS	14
• Les décisions stratégiques et juridiques : Entrée au capital, documents sociaux et gouvernance.....	14
• Les décisions Financières : Apport en fonds propres et augmentation de capital sur l'année 2023	14
• Tableau récapitulatif des participations de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (capital).....	15
• Tableau récapitulatif des apports en compte courant de la SEM au 31/12/2023.....	15
La SEM : ACTIONNARIAT ET CAPITAL.....	16
REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	17
CONVENTIONS DE PARTENARIAT	18
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	19

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

- SYNTHESE DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT

SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE ET EN OMBRIERE < 500 KWc

VAL DE LOIRE SOLAIRE est la filiale dédiée au développement d'installations solaires en toiture et en ombrière. Elle est détenue par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (40 %) et par SEE YOU SUN (60 %).

Elle a pour objectif le développement de projets photovoltaïques en obligation d'achat (< 500 kWc). La SAS a été créée en juillet 2021 et durant sa première année, VAL DE LOIRE SOLAIRE a sécurisé et initié le développement de plusieurs projets à l'échelle de la région Centre-Val de Loire.

En décembre 2022, le Conseil d'Administration d'EneRCVL a validé une première grappe de projets au titre de l'exercice 2023.

A ce stade, le conseil d'administration d'EneRCVL a validé les apports en CCA suivants :

- Par décision du 22 septembre 2021 un apport en CCA de 206 400 €
- Par décision du 9 mars 2022 un apport en CCA à hauteur de 246 000 €
- Par décision du 12 octobre 2022 un apport en CCA à hauteur de 76 439 €
- Par décision du 12 octobre 2022 un apport (temporaire) en CCA à hauteur de 472 000 € pour préfinancer les projets de la grappe n°1 dans l'attente du financement bancaire

Compte tenu des hypothèses de financement bancaire, le besoin total en fonds propres pour la réalisation de la grappe 2 est estimé à 751 K€, soit 300,4 K€ à la charge d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Considérant que l'enveloppe de 472 K€ apportée fin 2022 n'a plus d'utilité compte tenu de la mise en œuvre de l'emprunt pour la grappe 1, et considérant que cette somme n'a pas encore été restituée par la SAS VDLS à la SEM, le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 a validé que cette enveloppe de financement dite temporaire serait affectée in fine aux premières installations de la grappe 2 le temps de la mise en œuvre de l'emprunt n°2.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE VORWERK PV (28)

La société VORWERK SEMCO, implantée sur la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières (28), construit un nouveau site industriel de production sur la commune de Donnemain-Saint-Mamès (28). Compte tenu de la taille du site, l'industriel est tenu de mettre en œuvre une installation solaire sur au moins 30% de la surface du site : VORWERK s'est rapproché de la SEM pour qu'elle lui établisse une proposition sur la réalisation d'un projet solaire en autoconsommation individuelle avec réinjection du surplus, sur le modèle du tiers investissement.

Le projet ci-dessous, porté par la filiale SAS SOLAIRE DE L'AUNAY, a été validé en CODIR de la SAS en mars 2023 :

- **Phase 1 : l'ombrière** : L'ensemble de la production électrique de l'ombrière est cédé à VORWERK au travers d'un contrat de mise à disposition. Les principaux aspects du projet se caractérisent par une puissance de 500 KWc, une production annuelle de 541 MWh, un capex de 700 K€ et un TRI s'élevant à 9.5 % sur 30 ans.
- **Phase 2 : la toiture** : Selon les mêmes dispositions présentées plus haut, un projet de 500 KWc en toiture sera également réalisé sur le futur bâtiment avec mise en chantier au T3 2024 compte tenu du stade d'avancement du bâtiment. Les principales données présentées sont une puissance de la centrale de 500 KWc, une production annuelle de 508 MWh, un capex de 525 K€ et un TRI affiché à 9.5 % sur 30 ans. La promesse de bail a été signée.

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a autorisé la SEM à consentir un 1^{er} apport en fonds propres estimé à 90 000 € pour la phase étude. Après finalisation des montants d'investissement, le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 a validé une enveloppe d'apports en CCA de 210 000 € visant à la construction de l'ombrière de 500 KWc et de la centrale en toiture de même puissance.

Le calendrier à date :

- T1 2024 : Mise en service de l'ombrière
- T3 2024 : Mise en place de la toiture photovoltaïque

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ENER 18 : FUSSY (18)

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry a la volonté de développer un projet photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement technique sur la commune de FUSSY (18), le territoire a organisé une mise en concurrence pour sélectionner un partenaire en charge du développement du projet. C'est la proposition d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE qui a été retenue. Une promesse de bail a été signée en 2021.

Après la phase de conception du projet, l'instruction a été lancée en novembre 2022.

Comme prévu dans la convention de partenariat signée avec la Communauté de Communes, et compte tenu des délais de création d'une SAS, il a été proposé de créer la SPV ENER 18 afin d'offrir la possibilité aux collectivités d'intégrer le tour de table. La décision sera présentée en conseil des maires en début d'année 2024 afin de consolider les hypothèses du Business Plan.

Le projet consiste au développement d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 8,63 MWc, pour une production moyenne de 9 930 MWh. Le capex affiche 7 505 000 € soit 0,87 €/Wc. L'apport en fonds propres est estimé à 870 K€.

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a autorisé la création de la société de projet et a autorisé la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à consentir un apport en fonds propres de 560 K€. Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Philippe MOISSON en tant que représentant au Comité de Direction de la SAS.

Le calendrier à date :

- T1 2024 : Demande de raccordement + AO CRE/CPPA
- Été 2024 : Marché subséquent maîtrise d'œuvre
- T3 2024 à T3 2025 : Consultation des entreprises et financement
- T4 2025 à T2 2026 : Construction de la centrale
- T3 2026 : Mise en service

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE CAELLA (37)

Développement d'une centrale PV en toiture d'un bâtiment industriel logistique ICPE, d'une puissance de 12 MWc (production : 12 720 MWh). Le capex affiche 10 220 K€ soit 0,85 €/Wc. L'apport en fonds propres est estimé à 1 500 000 €.

Le permis de construire, obtenu fin d'année 2022, est aujourd'hui purgé de tous recours. Un dossier a été déposé aux AO de la CRE à l'été 2023 et une demande de raccordement a été réalisée dans l'optique de réserver de la capacité sur le poste source face aux nombreux projets sur le secteur.

Le calendrier à date :

- Octobre 2023 à octobre 2024 :
 - Construction des bâtiments logistiques.
 - En parallèle, sélection des entreprises et mise en œuvre d'un financement bancaire
- Novembre 2024 à Mars 2025 : Construction du projet
- Fin T1 2025 : Mise en service

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a :

- Approuvé la rédaction des documents sociaux qui régissent le partenariat avec les futurs actionnaires de la SAS
- Validé la création de la société de projets
- Autorisé la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à apporter des fonds propres pour 925 000 €.
- A nommé Monsieur Antoine TRYSTRAM en tant que représentant au Comité de Direction de la SAS.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE SATAS (41)

Le projet consiste en la réalisation d'une ombrière de 12,9 MWc (production 13 310 MWh) sur le site de SATAS sur la commune de NEUVY (18). Le capex affiche 14 400 K€ soit 1,12 €/Wc, les apports en fonds propres sont évalués à 2 630 K€. Le site est déjà urbanisé (stockage tampon de véhicules). Le projet fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme depuis le mois de juin 2023 et il est lauréat de l'AO CRE Bâtiment du mois d'août 2023.

Après la présentation des documents sociaux, le Conseil d'Administration du 4 octobre 2023 a :

- Approuvé la rédaction des documents qui régissent la SAS
- Validé la création de la société de projets
- Autorisé la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à consentir à un apport en compte courant d'associés de 1 200 K€ entre la création et le closing bancaire

Il est précisé que la société serait créée en SASU dans un premier temps, mais qu'il est prévu d'ouvrir le capital aux tiers à hauteur de 49%.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL LIGNIERES (41)

A la suite d'une mise en concurrence lancée par VALDEM en 2021, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a été retenue pour le développement d'une centrale photovoltaïque sur le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de la commune de Lignéres (41). Après la phase de conception du projet, l'instruction a été lancée en 2022 et le permis de construire obtenu. Le projet a été lauréat de l'appel d'offre en avril 2023. La Proposition Technique et Financière d'ENEDIS a été signée le 3 août 2023 et à ce stade, il est envisagé une mise en service de l'installation courant été 2025.

La centrale au sol sera d'une puissance de 4,2 MWc, (production 4 700 MWh) ; le capex affiche 3 500 000 € soit 0,83 €/Wc. L'apport en fonds propres est évalué à 400 K€.

Pour tenir compte de notre engagement envers le territoire, une société de projet doit être créée pour permettre aux collectivités, à VALDEM, au SIDELC et au Collectif Citoyen Energies Vendômoises, de participer à la mise en place de la centrale.

Le calendrier à date :

- Octobre 2023 à octobre 2024 : Sélection des entreprises et financement du projet
- Novembre 2024 à Mars 2025 : Construction du projet
- Fin T1 2025 : Mise en service

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a :

- Approuvé la rédaction des documents sociaux qui régissent le partenariat avec les futurs actionnaires de la SAS
- A validé la création de la société de projets
- A autorisé la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à consentir à un apport en fonds propres de 450 000 €
- A nommé Monsieur Bernard PILLEFER en tant que représentant au Comité de Direction de la SAS

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE CHATEAUDUN

Sur le 3^{ème} trimestre 2023, les hypothèses techniques et financières de l'opération de Châteaudun étaient :

- Un financement du projet uniquement sur fonds propres (pas de recours à la dette) conduisant à un apport en comptes courants d'associés pour la SEM de 1 M€ soit 1% de capital social
- Un TRI actionnaire projeté inférieur à 5,25 % sur 30 ans compte tenu du CAPEX global du projet (environ 95 M€)

Les discussions avec EDF ont conduit au projet d'une nouvelle convention permettant :

- De recevoir le dossier d'ouvrage exécuté de la centrale à la fin de la construction
- De permettre à la SEM et à ENERGIE Eure-et-Loir d'organiser des visites de la centrale photovoltaïque (jusqu'à 12 visites par an)
- De bénéficier d'un droit de préemption dans le cas où EDF souhaiterait céder des parts de la SPV détenant l'actif photovoltaïque
- D'être associé aux opérations de communication autour de la centrale photovoltaïque

Le Conseil d'Administration du 4 octobre 2023 a décidé de ne pas donner suite à la proposition d'EDF Renouvelables sur la prise de participation de la SEM au capital de la SAS sous réserve d'une revalorisation de la rémunération prévue à la convention de partenariat.

La rencontre entre les équipes d'ENERGIE Eure-et-Loir, EneRCVL et EDF RENOUVELABLES a permis d'aboutir à une renégociation du success fee portée à 5 000 €/MWc (entre 475 000 € et 585 000 € pour la SEM).

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 :

- A confirmé la sortie de la SEM du projet de Châteaudun
- A décidé de ne pas donner suite à la proposition qui lui avait été faite par EDF Renouvelables sur la prise de participation de la SEM au capital de la SAS
- A approuvé l'avenant à la convention de partenariat avec une prime de succès à 5 000 €/MWc

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL BLERE (37)

La Communauté de Communes « Autour de Chenonceau - Bléré Val de Cher » (CC-ACBVC) a pris contact avec EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (EneRCVL) pour travailler conjointement à la mise en œuvre de deux projets photovoltaïques sur son territoire.

Pour la réalisation de ces centrales, les Parties se sont entendues pour créer une société de projets. Afin de respecter les exigences relatives à l'ordonnance 562-2017, la CC-ACBVC, propriétaire des terrains, exercera un contrôle étroit sur la SAS.

- Le projet « Bléré Sud » : centrale photovoltaïque au sol d'une puissance comprise entre 3,4 et 4 MWc. Les apports en fonds propres sont évalués 600 000 € pour une production comprise entre 4 et 4,8 GWh/an

- Le projet « Bléré Nord » : centrale photovoltaïque au sol d'une puissance comprise entre 6 et 7,5 MWc. Les apports en fonds propres sont estimés à 1,3 M€ pour une production comprise entre 7,2 et 9 GWh/an

Le Conseil d'Administration du 4 janvier 2023 :

- A approuvé la rédaction des documents sociaux qui régissent le partenariat avec la Communauté de Communes « autour de Chenonceau - Bléré Val de Cher »
- A autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, les statuts et la promesse de bail
- A validé la création de la société de projets et a donné pouvoir à Monsieur le Président en vue d'effectuer les formalités pour la réalisation des décisions prises en Conseil d'Administration

La société (SAS) a été créée en 2023 avec un capital de 1 000 €, EneRCVL détenant 80% des parts sociales et la CC Autour de Chenonceau - Bléré Val de Cher 20 %. Un contrat de développement et de prestation de services sera signé entre la SEM et la SAS pour :

- Le développement des 2 centrales
- La gestion administrative, juridique et comptable
- La gestion de l'exploitation des projets

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE ET EN OMBRIERES CHATEAUX (36)

Sur sollicitation de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole (CM) et avec l'appui du SDEI, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (EneRCVL) a proposé la création d'une SAS dédiée au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation de projets EnR sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette SAS intègre CM à son capital social à hauteur de 49% selon les principes de l'article L2253-1 du CGCT.

Le Conseil d'Administration du 4 janvier 2023 a :

- Approuvé le partenariat avec Châteauroux Métropole
- A autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat
- A validé la création de la société de projets avec des conditions suspensives sur un portefeuille de projets
- A validé la désignation d'EneRCVL comme 1^{ère} Présidente
- A désigné Monsieur Jean-Louis CAMUS pour représenter la SEM au Comité de Direction de la SAS
- A donné pouvoir à Monsieur le Président en vue d'effectuer les formalités pour la réalisation des décisions prises en Conseil d'Administration

La société (SAS) est en cours de création en fin 2023 avec un capital de 50 000 € (EneRCVL détiendra 51% des parts sociales et CM 49 %). Une convention de partenariat sera signée entre la SAS et la SEM pour les prestations :

- De développement des centrales (inférieure et supérieure à 500KWc)
- De gestion administrative, juridique et comptable
- De gestion de l'exploitation des projets

Cette dernière prévoit également la rémunération en fonds propres de 360 000 € sur 2024 pour le développement de la 1^{ère} grappe qui sera constituée d'une dizaine de centrales en toiture et ombrière de moins de 500KWc.

MONTLUÇON COMMUNAUTE ENERGIES (03) – PROJETS PHOTOVOLTAIQUES

Dans sa volonté de développer les énergies renouvelables sur son territoire, et en l'absence de SEM EnR sur son département d'action (Allier), Montluçon Communauté (MC) s'est rapprochée d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE afin de monter un partenariat. Les échanges ont abouti à la décision de créer la SAS MONTLUÇON COMMUNAUTE ENERGIES (MCE), détenue à 49% par Montluçon Communauté, et à 51% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour le développement, la construction et l'exploitation des centrales identifiées :

- Une grappe de projets en ombrières/toitures (à horizon 2025)
- Une grappe de projets centrale au sol (à horizon 2028)

Les apports en fonds propres sont estimés à 1,65 M € pour EneRCVL.

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 a :

- Approuvé la rédaction des Statuts (en contrôle étroit)
- A validé la création de la société de projets Montluçon Communauté Energies SAS
- A autorisé la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à verser les apports en comptes courants d'associés
- A nommé EneR CENTRE-VAL DE LOIRE Présidente de la SAS représentée par Monsieur Jean-Luc DUPONT.
- A nommé Monsieur Philippe MOISSON en tant que représentant de l'Associée EneR CENTRE-VAL DE LOIRE au Comité de Direction de la SAS.

La société (SAS) sera créée en 2024 avec un capital de 50 000 € (EneRCVL détiendra 51% des parts sociales et MC 49 %). Une convention de partenariat sera signée entre la SAS et la SEM pour les prestations :

- De développement des centrales
- De gestion administrative, juridique et comptable
- De gestion de l'exploitation des projets

Cette dernière prévoit également la rémunération des apports en fonds propres.

PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES NOGENT- LE-ROTROU (SAS SOLAIRE DE L'AUNAY)

CAPEX Extension (Tranche 2) :

Le Conseil d'Administration a validé une augmentation de la puissance de cette centrale au sol sur la base d'une extension (tranche 2 ou T2) sur le foncier disponible fin de l'année 2022 pour 1,6MWc.

En 2023, compte tenu de la progression des panneaux photovoltaïques, la puissance de la T2 est réévaluée à une puissance de 2,464 MWc (pour une production de 2 760 MWh, le capex est estimé à 1 850 K€, et des apports en fonds propres validés par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 pour : 370 000 €.

Le Calendrier à date :

- Mars 2024 : Demande de raccordement auprès d'ENEDIS
- Mai 2024 : Signature de la PTF
- Mai à août 2024 : Instruction AO CRE (1)
- Septembre à novembre 2024 : Consultation des entreprises (2) et closing bancaire (3)
- Janvier 2025 : Lancement du chantier
- Juin 2025 : Réception du chantier

Conditions de financement de la centrale photovoltaïque de Nogent-le-Rotrou (Tranche 1)

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2023, a approuvé les termes du Contrat de Subordination et a autorisé :

- La signature Contrat de Subordination entre ENERGIE Eure-et-Loir et EneRCVL
- L'Engagement d'Apport en Fonds Propres Additionnel au titre du Contrat de Subordination
- Le principe de la reprise des avances en CCA consentis par ENERGIE Eure-et-Loir à l'Emprunteur

Il a approuvé les termes du Contrat de Nantissement de Créances Avances en Compte Courant et a autorisé :

- La signature dudit Contrat de Nantissement de Créances Avances en Compte Courant
- Les termes du Contrat de Nantissement de Comptes de Titres Financiers
- La signature dudit Contrat de Nantissement de Comptes de Titres Financiers

Les contrats ont été signés entre la BPVF et EneRcvl le 25 octobre 2023 pour les deux crédits :

- D'un montant total maximum en principal de 2 924 043 € (sur 21,5 ans)
- D'un montant de 250 000 € (sur 2 ans)

PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES NEUILLE-PONT-PIERRE (SAS ENER37)

Extension de la centrale au sol de Neuillé-Pont-Pierre (NPP) Sud (Tranche 2)

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 vient confirmer la puissance (2,5 MWc) et le CAPEX du projet d'extension de la centrale de NPP Sud.

Le projet Neuillé-Pont-Pierre Nord :

Les caractéristiques et besoins financiers du projet sont les suivants :

- Puissance : 3,27 MWc
- Production annuelle : 3 800 MWh
- CAPEX : 2 605 K€
- Apports en fonds propres : 600 000 € (360 000 € pour la SEM)

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 a validé les montants d'apports en CCA.

Conditions de financement de la centrale photovoltaïque Neuillé-Pont-Pierre Sud

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2023 a approuvé les termes du Contrat de Subordination et a autorisé :

- La signature du Contrat de Subordination entre le SIEIL et EneRCVL ; le CCGR et EneRCVL
- L'Engagement d'Apport en Fonds Propres Additionnel au titre du Contrat de Subordination,
- Le principe de la reprise des avances en CCA consentis par le SIEIL et la CCGR à l'Emprunteur.

Il a approuvé les termes du Contrat de Nantissement de Créances Avances en Comptes Courants et a autorisé :

- La signature dudit Contrat de Nantissement de Créances Avances en Compte Courant
- Les termes du Contrat de Nantissement de Comptes de Titres Financiers
- La signature dudit Contrat de Nantissement de Comptes de Titres Financiers

Les contrats ont été signés entre la BPVF et EneRcvl le 30 octobre 2023 pour les deux crédits :

- D'un montant total maximum en principal de 3 041 472 € (sur 21,5 ans)
- D'un montant de 250 000 € (sur 2 ans)

PROJET EOLIEN SUBLAINES (37)

La société IEL a identifié une zone propice pour implanter des éoliennes sur la commune de Sublaines (37), sur des parcelles appartenant à la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher. Les premiers échanges avec les collectivités ont débuté en 2012 avec un accueil favorable localement. Les échanges ont repris en 2018, avec la signature d'une convention de partenariat de développement entre la SEM et IEL.

Le projet comprend trois éoliennes d'une puissance unitaire estimée à 4 MW (production 30 GWh). En phase de développement, le risque supporté par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE représente 30% des investissements liés au développement (43 600 € pour la SEM).

Une nouvelle convention de partenariat a été rédigée pour actualiser les conditions de développement entre IEL et EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, et pour intégrer la Communauté de Communes dans le partenariat.

Les prestations rémunérées au sein de la SPV sont les suivantes :

- La prime de succès répartie entre IEL (70%) et EneRCVL (30%)
- Une convention d'exploitation et de gestion technique et administrative conclue entre la SPV et IEL
- Un contrat de maîtrise d'œuvre conclu entre la SPV et IEL

Le Conseil d'Administration du 4 octobre 2023 a validé la convention de partenariat visant au développement, à la construction et à l'exploitation du projet éolien sur la commune de Sublaines et a donné pouvoir à Monsieur le Président pour signer la convention.

La SAS « IEL ENR 119 » est actuellement détenue par IEL à 100%, le capital social est de 1 000 €.

IEL cèdera donc 400 actions au total pour une répartition finale comme suit :

- 600 actions IEL (2 représentants en CODIR)
- 200 actions à la Communauté de Communes pour un montant de 200 € (1 représentant en CODIR)
- 200 actions à EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour un montant de 200 € (1 représentant en CODIR)

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 :

- A validé la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 20% du capital de la SAS
- A validé une avance en CCA de 50 000 € en 2024

- A désigné Monsieur Patrick MICHAUD en tant que représentant permanent de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE aux instances de la société de projets
- A donné pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document afférent au dossier.

SAS EASY - SOLAIRE ET METHANISATION

Le projet :

La SAS EASY basée à Brezolles (28) a développé un procédé technique visant à construire des unités fonctionnant en autonomie et pouvant traiter entre 35 et 90 tonnes de biodéchets par semaine.

Chaque unité de transformation EASY fonctionne en autonomie dans un rayon de 30 km autour du centre de transformation. Cela permet donc de répondre aux obligations des collectivités à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la valorisation des biodéchets.

Au vu de la présentation de la société Easy, de son projet et des conditions du partenariat et à la suite d'échanges entre les actionnaires sur la viabilité du projet et de son financement, le Conseil d'Administration du 4 janvier 2023 a donné un accord de principe à l'entrée au capital de la société Easy à hauteur de 7% sous réserve de l'étude favorable de l'audit technico-juridique (dont le budget ne devra pas dépasser 15 K€).

- BILAN DE PERFORMANCE ET ANALYSE DE L'ACTIVITE DES PARCS EN PRODUCTION

Le bilan de performance est annexé au rapport.

- SYNTHESE DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PARTENARIATS DE DEVELOPPEMENT

Partenariat avec le développeur MELVAN

Le développeur MELVAN, basé à Orléans, souhaite développer divers petits projets de parcs au sol, en lien avec le futur décret définissant un tarif d'achat fixe en guichet ouvert pour les installations de faibles puissances. MELVAN s'est rapprochée de la SEM pour profiter de sa connaissance de l'Indre-et-Loire et les Parties ont défini les modalités d'un éventuel partenariat pour le développement, le financement, la construction et l'exploitation de ce type de projets, au travers d'une SAS commune.

Les 6 projets retenus correspondent à d'anciens sites dégradés de taille modeste sur l'Indre-et-Loire. La puissance totale éligible à un éventuel partenariat correspond à 9,5 MWc, pour un CAPEX global de 11 400 K€.

Le Conseil d'Administration du 4 janvier 2023 a décidé de ne pas donner suite au partenariat avec la société MELVAN sur le développement des projets photovoltaïques au sol d'une puissance inférieure à 1 MWc.

Partenariat avec H2 SIDELC

Le département du Loir-et-Cher envisage le lancement d'une étude d'opportunité pour l'émergence d'un écosystème hydrogène sur son territoire. Le département a organisé une réunion de cadrage avec les acteurs potentiellement intéressés et/ou compétents par cette démarche.

Afin de faire bénéficier au département du Loir-et-Cher de l'expérience de la SEM sur les thématiques énergétiques, sur le fonctionnement des SAS projets et sur l'hydrogène, il a été proposé la signature d'une convention de partenariat entre le SIDELC et EneRCVL afin de valoriser le temps alloué par la SEM à l'émergence de cet écosystème. La convention de partenariat, d'une durée de deux ans, validée par le Conseil d'Administration du 7 juin 2023, détaille les prestations d'accompagnement du SIDELC dans le développement de ses projets.

Avenant convention SIEIL

Depuis 2018, le SIEIL met à disposition d'EneRCVL les moyens logistiques, matériels et les locaux nécessaires à son activité. EneRCVL bénéficie également des services du SIEIL en matière d'assistance de communication et technologies de l'information. Dans ce cadre, une convention a été signée entre EneRCVL et le SIEIL au 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'un avenant en 2022.

Avec le déménagement des équipes dans de nouveaux locaux professionnels, les prestations du SIEIL pour la mise à disposition de moyens font l'objet d'un nouvel avenant pour la période courant du 01/05/2023 au 31/12/2024.

Le Conseil d'Administration du 4 octobre 2023 a approuvé l'avenant à la convention dont l'objectif est de redéfinir les prestations fournies par le SIEL pour le compte d'EneRCVL en fonction de ses besoins réactualisés et de préciser les modalités de rémunération de ces prestations. Les moyens fournis à la SEM sont :

- La mise à disposition des véhicules
- Le support informatique

Le budget prévisionnel pour 12 mois est estimé à 4 000 €

Liste des conventions de partenariat antérieures et toujours en cours

- Validation de la convention de partenariat avec SUNTI
- Projet photovoltaïque sol de NOUATRE (37)
- Proposition de partenariat avec ELAWAN
- Partenariat BAWAY.RE et Châteauroux Métropole – Projets PV au sol (36)
- Convention NEST (12/10/2022)
- Partenariat avec les survoltés du canal

- **SYNTHESE DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES MARCHES PUBLICS**

Marchés subséquents sur la Maitrise d'œuvre pour le projet PV CATELLA (37)

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau centre logistique sur la ZAC POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre (37), la Communauté de Communes Gâtine Racan, CATELLA Logistic Europe et EneRCVL se sont réunis pour étudier la possibilité de développer une centrale photovoltaïque en toiture, sur le modèle du tiers-investissement. Dans ce cadre, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et CATELLA Logistic Europe ont signé une promesse de bail pour la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a donné pouvoir à Monsieur le Président en vue de sélectionner la MOE dans le respect du budget estimé à 75 000 € après consultation des réponses apportées au stade de l'accord-cadre.

Les échanges et la clarification du marché subséquent ont impacté la DPGF et c'est la société ARTELIA qui a été sélectionnée avec un budget de 95 000 €.

L'attribution a pu se faire en vertu des pouvoirs attribués à Monsieur le Président par décision du Conseil d'Administration ; des Statuts et du Pacte d'actionnaires (dépense inférieure à 100 000 €). Cette modification de budget a toutefois été abordée lors du Conseil d'Administration du 4 octobre 2023.

Marchés subséquents sur la Maitrise d'œuvre pour le projet PV NEUVY-SATAS (41)

Le projet NEUVY-SATAS est titulaire d'une autorisation d'urbanisme depuis le 20 juin 2023. La réponse à l'Appel d'Offres de la CRE a été opérée concomitamment à celle de CATELLA.

En conséquence, le marché subséquent pour l'attribution de la MOE sur la centrale NEUVY SATAS a été lancé en octobre 2023.

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a autorisé pour la sélection de l'attributaire du marché, une enveloppe budgétaire de 90 000 €. Néanmoins, le Conseil d'Administration du 4 octobre 2023, au regard des résultats obtenus sur CATELLA a autorisé l'attribution du marché subséquent de la centrale pour une prestation de maîtrise d'œuvre estimée à 100 000 €.

Les dossiers de réponse des lauréats de l'accord-cadre ont été réceptionnés le 28 novembre 2023. L'analyse a permis de sélectionner SOG SOLAR proposant une DPGF à 130 000 €. De ce fait, le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 a autorisé une enveloppe budgétaire de ce même montant.

Les demandes de clarification et de négociations ont permis d'aboutir à une DPGF proposée par SOG SOLAR évaluée à 120 000 €.

Marchés subséquents sur la Maitrise d'œuvre pour le projet PV LIGNIERES (41)

Le marché subséquent pour l'attribution de la MOE sur la centrale au sol de Lignières a été lancé sur le mois d'octobre 2023. Les administrateurs ont donné pouvoir à Monsieur le Président en vue de la sélection du maître d'œuvre, dans le respect d'une enveloppe budgétaire de 60 000 €, lors du Conseil d'Administration du 4 octobre 2023.

Le marché a été attribué à INDDIGO pour 32 500 €.

- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ADMINISTRATION ET DU FONCTIONNEMENT DE LA SEM

Les effectifs

Les départs :

Monsieur Joel RABEMIHANTA (contrat d'apprentissage) a quitté l'entreprise le 3 janvier 2023, il occupait le poste d'assistant administratif et financier.

Les entrées :

Deux CDI ont été formalisés au sein de la société en 2023 :

- Madame Marie BOUSSARD a intégré l'équipe EneR CENTRE-VAL DE LOIRE le 30 mai 2023 en tant que chargée de projets EnR. Après une période d'essai de 4 mois, l'intéressée a été embauchée en CDI le 2 octobre 2023.
- Madame Céline RENAUD a rejoint EneR CENTRE-VAL DE LOIRE en contrat d'intérim le 5 septembre 2023, pour une période d'essai de 2 mois sur un poste polyvalent : administratif ; comptabilité ; secrétariat juridique. Elle a été embauchée en CDI le 6 novembre dernier en tant que gestionnaire administrative et financière.

Les recrutements à venir :

Lors du Conseil d'Administration du 6 décembre 2023, Monsieur le Président a confirmé qu'un recrutement serait lancé à l'horizon 2024 pour un poste :

- à 50 % sur la conduction de travaux,
- à 50 % sur le suivi d'exploitation.

D'autre part, en fonction de la montée en charge sur la partie administrative, comptable, financière et juridique, un recrutement pour un poste en alternance sur la comptabilité ou sur le juridique, sera proposé au Conseil d'Administration pour la rentrée de septembre 2024.

L'évolution des postes existants :

Enfin, il a été convenu lors du Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 de redéfinir les fonctions de Madame Hélène DOLOU et de Monsieur Corentin PETUSSEAU compte tenu de l'évolution de leurs missions au sein de la SEM.

Les locaux

Lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2022, les administrateurs avaient unanimement donné leur accord à Monsieur le Président pour la recherche de nouveaux locaux pour la SEM. Les effectifs ayant augmenté avec l'accroissement de l'activité et des projets en développement : les locaux attribués n'étaient plus adaptés au nombre de collaborateurs.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2023 a validé le transfert des bureaux de la SEM vers le nouvel établissement administratif et a approuvé les modalités du bail commercial 3-6-9 relatif à la location des bureaux. Il a autorisé Monsieur le Président à signer le bail commercial et a donné pouvoir pour mener toutes les actions utiles à la réalisation de ce projet.

Un établissement administratif a été créé et immatriculé au RCS du greffe, les bureaux de la SEM ayant déménagé au 59 avenue Grammont à Tours, une visite des locaux sera organisée dans le courant de l'année 2024.

- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 7 juin 2023 :

- A adopté les rapports de gestion du CA à l'AGO et du CAC sur les comptes clos et les conventions réglementées
- A validé les comptes clos de l'année 2022, la perte de 494 334 € a été affectée au report à nouveau qui s'élève à 2 376 660 €

CLOTURE COMPTABLE 2023

• **LES RECETTES**

- Chiffre d'affaires annuel	: 567 979€ *
- Reprise sur provision	: 9 159 €
- Produits financiers	: 468 952 € **
- Produits exceptionnels	: 169 612 € ***
• <u>TOTAL PRODUITS</u>	: 1 215 702 €

* Dont : - Production vendue (électricité)	: 113 191 €
- Production vendue (Service et travaux)	: 454 788 €

** Dont 299.500 euros Descartes -soit des produits financiers corrigés à 159.422 euros

*** Dont 165 612 euros d'intérêts CCA recapitalisés - dont 700 cessions créance

• **LES CHARGES :**

- Charges d'exploitation	: 511 231 €*
- Charges financières	: 286 790 € **
- Charges exceptionnels	: 190 352 € ***
• <u>DEPENSES DES CHARGES</u>	: 988 373 €

*Dont - Impôt et taxes	: 4 497 €
- Salaires et charges sociales	: 234 677 €
- Dotations aux amortissements	: 82 680 €

**Dont 274 500 de perte Descartes

***Dont 25000 euros Descartes et 164652 VNC immo en cours + 700 cessions créances

• **Le résultat comptable pour 2023 : 227 329 €**

Le plan d'affaires prévoyait un bénéfice de 330.000 euros.

L'écart s'explique par :

- 50.000 euros de report de facturation pour la prime de développement SAS Solaire de l'Aunay (condition d'obtention du prêt pour la construction de la centrale de Nogent-Le-Rotrou)
- 35.000 euros de report de facturation MELVAN (devis à 50K€ et facturation de 15K€)
- Avoir effectué sur facture client SYS de 2022 de 12.500 €

- **Prêt bancaire :**

Pas de prêt contracté par la SEM en 2023.

Le prêt contracté auprès de la BPVF à l'été 2022 pour le financement de la construction de la centrale EUROWIPES a été consolidé en juin 2023.

- **Placement :**

Les parts sociales souscrites au Crédit Coopératif sur les années précédentes (305 198 €) ont été rémunérées pour 3 051,98 € (1%) en 2023. Ces intérêts ont été capitalisés : 200 parts sociales supplémentaires soit 308 248 € de parts sociales souscrites au Crédit Coopératif.

- **Dépôts et cautionnement :**

- En 2021 : immobilisés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la Garantie à Première Demande imposée par la Commission de Régulation de l'Énergie pour les dossiers lauréats en 2021 : NOGENT-LE-ROTROU et NEUILLE-PONT-PIERRE, pour un montant de 499 800 €
- En 2022 :
 - o Au 1^{er} juin 2022 auprès de la CDC : 96 000 € dans la cadre du dépôt du dossier pour NPP Nord à l'AO CRE projets PV Lauréat
 - o Au 15 décembre 2022 auprès de la CDC : 126 000 € dans la cadre du dépôt du dossier pour Lignièrès à l'AO CRE – en attente de réponse
- Aucune caution auprès de la CDDC en 2023

- **Garanties bancaires**

GAPD CATELLA (37)

Dans le cadre de la candidature des projets PV en toiture et en ombrière à l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie, il est demandé pour chaque dossier de mettre en place une garantie bancaire ou d'effectuer une consignation. Afin d'éviter d'immobiliser la trésorerie nécessaire aux projets en développement, il a été décidé de ne plus faire de consignation.

La SEM a sollicité une garantie à première demande (GAPD) avec la BPVF pour le projet CATELLA, pour un montant de 360 000 € sur une période de 18 mois renouvelables, soit un coût compris entre 5 000 et 6 000 €.

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a approuvé la mise en place des garanties bancaires à première demande avec la BPVF.

GAPD NEUVY-SATAS (41)

Selon les mêmes principes que le projet de CATELLA, la candidature à l'appel d'offre de la CRE relative au projet photovoltaïque en toiture de Neuvy-SATAS, oblige à mettre en place une garantie bancaire.

La SEM a sollicité de la BPVF pour mettre en place une garantie à première demande (GAPD) pour un montant de 385 800 € sur 24 mois, soit un coût estimé entre 9 et 10 K€.

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a approuvé la mise en place des garanties bancaires à première demande avec la BPVF.

Caution sur GAPD Fournisseurs Neuillé-Pont-Pierre Sud T1 (37) et Nogent-Le-Rotrou (28)

Dans le cadre de la construction des projets de Neuillé-Pont-Pierre et Nogent-le-Rotrou, la société JINKO, fournisseur de modules photovoltaïques demandent aux SAS une caution sous forme de garantie bancaire à première demande (GAPD) pour délivrer les modules au départ de Chine et les livrer sur site. Le montant en jeu au titre des GAPD sont de 1 150 000 € par SAS, sur une durée de 4 mois pour un coût global entre 20 et 25 K€. Pour assurer la mise en place de ces GAPD, le Crédit Coopératif a demandé à EneR CENTRE-VAL DE LOIRE de se porter caution pour ses filiales ENER 37 et Solaire de l'Aunay.

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a approuvé la mise en place des GAPD avec le Crédit Coopératif, aux conditions évoquées en instance et a autorisé la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à se porter caution pour ses filiales.

Le coût constaté au début de l'année 2024 pour ces GAPD est de 3 300 € / GAPD.

- Solde trésorerie :

Au 31 décembre 2023, le solde bancaire est de **1 352 578 €**.

Les en-cours font apparaître des dettes fournisseurs de 62 473 € et des créances clients à hauteur de 673 793 € au 31/12/2023 dont 570 K€ pour EneR37 et Solaire de l'Aunay.

Les dettes et créances fiscales s'élèvent à 72 582€ (liées principalement aux créances sur EneR37 et Solaire de l'Aunay).

- Evènements notables survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun événement notable n'est constaté à ce jour depuis le 31 décembre 2023.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- **LES DECISIONS STRATEGIQUES ET JURIDIQUES : ENTREE AU CAPITAL, DOCUMENTS SOCIAUX ET GOUVERNANCE**

Gouvernance SEM (représentations aux instances) :

Pas de changement survenu en 2023, les représentations sont :

- Nièvre Energies : Monsieur Laurent RAYMOND
- Yonne Energie : Monsieur Laurent RAYMOND
- SIPEnR : Monsieur Jean-Luc DUPONT
- SDEM : pas de siège au conseil d'administration

Gouvernance SPV (représentations aux instances des filiales) :

- SAS Bre Méthanisation : Monsieur Vincent Morette
- SAS Soleil des Boischaud : Monsieur Jean-Louis CAMUS
- SAS Solaire Touraine Poitou : Monsieur Jean-Luc DUPONT
- SAS Gournay PV : Monsieur Jean-Luc DUPONT
- SAS ENER37 : Monsieur Laurent RAYMOND
- SAS Solaire de l'Aunay : Monsieur Jean-Luc DUPONT
- SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE : Monsieur Jean-Luc DUPONT
- SAS BOURGES SOLAIRE QUATRE VENTS : Monsieur Philippe MOISSON
- SAS BOURGES SOLAIRE PORT SEC : Monsieur Philippe MOISSON
- SAS Soleil du Val du Cher : Monsieur Jean-Luc DUPONT

- **LES DECISIONS FINANCIERES : APPORT EN FONDS PROPRES ET AUGMENTATION DE CAPITAL SUR L'ANNEE 2023**

Créations, entrées au capital ou variations de participation de la SEM

Sur décision du Conseil d'Administration en 2022, les SPV ci-dessous ont été créées au greffe de Tours :

- SAS BOURGES SOLAIRE QUATRE VENTS (60% ENERCVL) en partenariat avec l'Agglomération Bourges plus (20%) et la ville de Bourges (20%)
- SAS BOURGES SOLAIRE PORT SEC (60% ENERCVL) en partenariat avec l'agglomération Bourges plus (20%) et la ville de Bourges (20%)
- SAS Soleil du Val de Cher (80% ENERCVL) en partenariat avec la Communauté de Communes (20%)

Apports en Comptes courants d'associés SPV – et prêt d'associés

Les apports ci-dessous ont été effectués sur 2023 :

- SAS Soleil des Boischaud : 230 000 € sur sollicitation en 2022 pour le financement de la centrale au sol de Chatillon-sur-Indre
- SAS ENER37 : sur le 1^{er} trimestre 150 000 € pour le financement de la centrale au sol de Neuillé-Pont-Pierre. Puis un apport temporaire fin 2023 dans l'attente des tirages sur le prêt pour un montant de 300 000 € (remboursé au début de l'année 2024)
- SAS ENER28 :
 - Sur le 1^{er} trimestre 150 000 € pour le financement de la centrale au sol de Nogent-le-Rotrou puis 88 152 € au closing bancaire.
 - Un apport de 210 000 € sur le dernier trimestre pour le financement de la centrale en ombrière de VORWERK.
 - Un apport temporaire de 100 000 € remboursé début 2024.

La SAS Soleil des Boischaud a sollicité EneR CENTRE-VAL DE LOIRE fin 2023 pour un apport en compte courants d'associés pour le financement de la construction de la centrale de Buzançais pour un montant de 540 000 €. Ce sujet sera débattu en 2024.

• TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS DE LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE (CAPITAL)

Société	Participation	en numéraire
Crédit coopératif		308 248 €
SEML SIPENR	4,32%	475 700 €
NIEVRE ENERGIES	4,57%	100 000 €
YONNE ENERGIE	3,70%	100 000 €
SEM SDESM ENERGIES	3,82%	50 000 €
SAS BRE METHANISATION	20%	4 000 €
SOLAIRE TOURAINE POITOU	20%	32 000 €
SAS GOURNAY PV	33,77%	1 013 €
SAS Soleil des Boischaud	49,00%	490 €
SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE	40,00%	2 000 €
SAS ENER37	60,00%	600 €
SAS Solaire de l'Aunay	70,00%	700 €
SAS BOURGES SOLAIRE QUATRE VENTS	60,00%	600 €
SAS BOURGES SOLAIRE PORT SEC	60,00%	600 €
SAS Soleil du Val de Cher	80,00%	800 €

• TABLEAU RECAPITULATIF DES APPORTS EN COMPTE COURANT DE LA SEM AU 31/12/2023

Commune / Nom	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Total / SAS
SAS SOLAIRE TOURAINE POITOU	200 000 €	- €	- €	- €	200 000 €
SAS Forces Hydrauliques de Descartes	48 500 €	- €	226 000 €	- €	274 500 €
SAS Soleil des boichaut	- €	- €	- €	230 000 €	230 000 €
SAS GOURNAY PV	- €	146 858 €	- €	- €	146 858 €
SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE	- €	- €	1 000 839 €	- €	1 000 839 €
SAS ENER37	- €	- €	250 000 €	450 000 €	700 000 €
SAS Solaire de l'Aunay	- €	- €	250 000 €	548 152 €	798 152 €
Consignation (caisse des dépôts)	- €	499 000 €	222 000 €	- €	721 000 €
Total / année	248 500 €	645 858 €	1 948 839 €	1 228 152 €	4 071 349 €

La SEM : ACTIONNARIAT ET CAPITAL

- COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital votée en 2020.

Les contrats de cessions de titres entre le SIEIL (cédant) et le SDEI / SIDELC (cessionnaires) ont été signés. Ils ont été transmis pour enregistrement au service compétent du SIE. A compter de la date de transmission, la nouvelle répartition du capital social de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE est :

Répartition du capital social de la SEM au 31/12/2023				
Actionnaires	Capital 2023	Participation	Nom d'actions	Adm
SIEIL	4 425 200 €	44,25%	11 063	8
SIDELC	500 000 €	5,00%	1 250	1
Energie Eure-et-Loir	2 200 000 €	22,00%	5 500	3
SDEI	500 000 €	5,00%	1 250	1
SDE18	150 000 €	1,50%	375	1
Actionnariat public direct	7 775 200 €	77,75%	19 438	14
Soregies	750 000 €	7,50%	1 875	1
Sergies	350 000 €	3,50%	875	1
Nièvres Energies	250 000 €	2,50%	625	1
Yonne Energie	250 000 €	2,50%	625	1
SIPEnR	124 800 €	1,25%	312	1
SICAP	250 000 €	2,50%	625	1
GEDIA Prod	250 000 €	2,50%	625	1
Actionnariat Privé	2 224 800 €	22,25%	5 562	7
Actionnariat SEM	10 000 000,00 €	100%	25 000	21

Lors du Conseil d'Administration du 4 octobre 2023, le SDE18 a annoncé augmenter sa participation au capital de la SEM à hauteur de 500 K€ (5% du capital social) à partir du 1^{er} janvier 2024.

Cette augmentation se fera par le rachat d'actions du SIEIL, avec un étalement du versement des fonds sur trois ans (En 2024 : 150 000 € - En 2025 : 100 000 € - En 2026 : 100 000 €).

- COMPTES COURANTS**

Aucun compte courant d'associé en cours.

- LES STATUTS**

Aucune modification des Statuts en 2023.

- LE PACTE D'ACTIONNAIRES**

Aucune modification du Pacte en 2023.

REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 26 mars 2012 et confirmé par celui du 14 octobre 2020, il a été décidé de ne verser aucune rémunération aux administrateurs. Aucun frais de déplacements lié à une formation n'a été versé en 2023.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Les contrats signés en 2022

- Partenariat avec le développeur MELVAN

Les conventions réglementées (impliquant un partenariat avec un actionnaire ou une filiale)

- Convention de prestation avec le SIDELC pour les projets Hydrogène
- Avenant à la convention SIEIL pour la mise à disposition de moyens
- Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux-Bléré-Val de Cher

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste de l'ensemble des mandats exercés par chaque mandataire social (Société ; association ; établissement public) :

Monsieur Xavier NICOLAS :

- Maire de SENONCHES
- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- Vice-président de la FNCCR
- Membre du conseil de surveillance CAPIFORCE
- Vice-Président de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE
- Administrateur de la SEM Yonne Energies
- Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Senonches
- Président Communauté de Communes des Forêts du Perche
- Président du SIDEP
- Président d'ENERGIE Eure-et-Loir
- Conseiller départemental

Madame Christelle LORIN :

- Maire de DIGNY
- Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Forêts du Perche
- Vice-Présidente d'ENERGIE Eure-et-Loir
- Administrateur de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE
- Représentant à l'Assemblée spéciale de la SEM pour la rénovation énergétique des logements

Monsieur Guy CHAMPION :

- Conseiller municipal de NOGENT-LE-ROTROU
- Vice-Président d'ENERGIE Eure-et-Loir
- Administrateur de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

Xavier NICOLAS

Administrateur de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

ANNEXE : BILAN DE PERFORMANCE ET ANALYSE DE L'ACTIVITE DES PARCS EN PRODUCTION

ANALYSE DE PERFORMANCE DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE - ANNEE 2023

Code projet	Commune	Puissance de l'installation (kWc)	Année de mise en service	Production réalisée 2023 (kWh)	Simulation avec dégradation (kWh) *	Référence satellite (kWh) **	Ecart Réalisé/Référence (%)	Commentaires
PV137-0001/9	AMBILLOU	35,82	2013 + 2016	24 349	36 789	36 822	-33,87%	Problématique de communication (MODEM + compteur) ne permettant pas une identification précise du problème affectant la production. La situation devrait être réglée lors de la maintenance préventive de 2024.
PV137-0002	YZEURES SUR CREUSE	21	2013	21 239	22 258	22 258	-4,58%	Arrêt onduleur 1 durant 4 jours en Juillet, RAS sinon.
PV137-0003	LA VILLE AUX DAMES	36	2013	29 834	39 655	37 733	-20,93%	Problème majeur connu depuis 2022, problème de string sur l'onduleur 1, Hervé Thermique est toujours à la recherche du problème, aucun solution trouvée aujourd'hui. Intervention programmée en 2024 directement au toit.
PV137-0004	DESCARTES	18	2014	20 465	19 700	18 938	8,06%	RAS
PV137-0005	L'ILE BOUCHARD	35	2014	35 525	33 749	34 901	1,79%	RAS
PV137-0006	MONTEBAZON Ecole	36	2014	41 897	40 018	38 852	7,84%	RAS
PV137-0007	MANTHELAN	35,1	2015	38 267	38 984	37 544	1,93%	RAS
PV137-0008	CHATEAU-REJAULT	36	2015	38 035	37 494	36 852	3,21%	RAS
PV137-0010	MONTHODON	9,88	2016	10 164	10 407	10 391	-2,18%	RAS
PV137-0011	LOCHES	32,76	2016	26 680	33 387	34 138	-21,85%	RAS niveau technique, mais site très encrassé (alchetterie). Nettoyage programmé sur 2024.
PV137-0012	MONTEBAZON Gymnase	59,8	2017	61 119	57 321	60 257	1,43%	RAS
PV137-0013	NDO Ancienne Mairie	22,8	2017	19 188	25 014	24 145	-20,53%	Arrêt de la centrale du 27/07 au 20/09 car problème de carte de puissance de l'onduleur. Soucis avec le transporteur de SolarEdge, la carte de puissance a mis du temps à arriver. Ce qui explique l'écart de production.
PV137-0014	NDO Polo petite enfance	18,3	2017	19 590	21 059	19 597	-0,04%	RAS
PV137-0015	MONTRÉUIL BELLAY	218,89	2017	218 907	224 105	235 202	-6,93%	Deux arrêts d'onduleurs sur juillet et août entraînant des pertes de production estimées à 11 MWh. Temps d'intervention relativement long du maintenour sur l'incident du mois d'Août.
PV137-0016	ST LAURENT EN GATINES	36	2019	42 720	38 835	39 062	9,36%	RAS
PV128-0032	EUROWIPES	500	2023	70 136	86 750	88 783	-21,00%	Mise en service en septembre, problématique du compteur environ 1 mois après MES. Partiellement couvert par l'entreprise en charge des travaux. Retour à la normal depuis.

Principaux indicateurs 2023			
Ensemble du Parc	Puissance actuelle du parc PV	1151,35	kWc
	Production totale 2023	718 115	kWh
	Gisement production 2023	775 475	kWh
	Ratio de performance du parc PV	92,6%	

* Simulation avec dégradation : Simulation de production avec dégradation du site (0,5%/an)

** Référence satellite : Simulation de production avec dégradation du site en prenant en compte des données météorologiques

Synthèse bilan annuel 2023 :

Le ratio de performance du parc d'EneRCVL est en baisse sur 2023. 30% de la production "manquante" est directement liée au site d'Eurowipes, mis en service en septembre 2023. Le site étant en phase de test sur la fin 2023, la problématique d'injection n'est pas directement liée à une problématique d'exploitation et entre partiellement dans le champ de la garantie de parfait achèvement.

30% de la production "manquante" est à corrélér à une sous performance de l'installation de Montréuil Bellay, en lien avec l'arrêt à deux reprises d'un onduleur sur la période Été et un temps d'intervention du maintenour relativement long.

Les 30% restants concernant les sites d'AMBILLOU où l'absence de communication ne facilite pas l'exploitation du site, le site de LA VILLES AUX DAMES où l'identification du problème de production est très complexe pour le maintenour, et LOCHES où l'encrassement de la centrale est régulier compte tenu du site d'implantation.

Des mesures correctives sont prévues pour 2024, et il est envisagé de confier au nouveau collaborateur en charge de l'exploitation (poste à pourvoir) de relancer une consultation pour changer de maintenour compte tenu de la sous performance de l'opérateur HERVE THERMIQUE.